AVIS À LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT - COMMUNE D'ECAUSSINNES-

Projet de catégorie B

(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

DEMANDEURS: Aspiravi, President Kennedypark 8A/1, 8500 Kortrijk

OBJET: Demande de permis unique de classe 1 par la société Aspiravi en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de **2 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, sur le territoire de la commune d'Ecaussinnes, à proximité N57 à hauteur du rond-point et de la rue Anselme Mary. Outre cette commune, le projet concerne également les communes de Seneffe, Manage, La Louvière, Le Roeulx, Soignies et Braine-Le-Comte.

Aspiravi vous invite à participer à la réunion d'information organisée

le 26 novembre 2026 à 18h30

Salle du Conseil Communal, Grand Place 10, 7190 Ecaussinnes

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'étude Sertius, Avenue Alexandre Fleming 12, 1348 Louvain-la-Neuve. La vidéo de l'enregistrement de la réunion pourra être consultée sur le site internet suivant, jusqu'à 15 jours après la réunion :
https://www.aspiravi.com/fr/projects/ecaussinnes-n57/

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal d'Ecaussinnes (Commune d'Ecaussines - Service urbanisme, Rue d'Henripont 1, 7190 Ecaussinnes), en y indiquant ses **nom et adresse**, ou par mail à l'adresse suivante **: urbanisme@ecaussinnes.be** et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention **de Romain Leroy** au téléphone **056/70.27.36** ou par mail : info@aspiravi.com